

**AVIS PUBLIC DE PROMULGATION EST DONNÉ AUX PERSONNES
INTÉRESSÉES**

Le **règlement no 634-19** modifiant le règlement de zonage no 634 précisant les définitions et les normes encadrant les établissements d'hébergement touristique en résidence principale, à titre d'usage complémentaire à l'habitation, est entré en vigueur le 13 février 2024, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à savoir :

Adoption du projet de règlement	17 mars 2023
Consultation publique	14 avril 2023
Adoption du règlement	26 janvier 2024
Certificat de conformité de la MRC et entrée en vigueur	13 février 2024

Le **règlement no 740-3** modifiant le règlement sur les usages conditionnel no 740 retirant les dispositions, applicables à l'hébergement touristique à court terme dans les résidences, est entré en vigueur le 13 février 2024 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à savoir :

Adoption du projet de règlement	17 mars 2023
Consultation publique	14 avril 2023
Adoption du règlement	26 janvier 2024
Certificat de conformité de la MRC et entrée en vigueur	13 février 2024

DONNÉ à Saint-Adolphe d'Howard ce 13^e jour de mars 2024.



Stéphane LaBarre

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Stéphane LaBarre, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché une copie de l'avis ci-dessus, le 13 mars 2024, à chacun des endroits suivants, savoir : à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site internet de la Municipalité, et que j'ai fait publier copie dudit avis dans le journal *Accès*, édition du 13 mars 2024, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c.E-2.2).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 13 mars 2024.



Stéphane LaBarre

Directeur général et greffier-trésorier